

## Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par l'article L521-2 du Code des Assurances

<b>CLIENT</b>	<b>A l'attention de :</b> Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Courriel :
---------------	--

<b>CONSEILLER</b>	M. DENYS CHAINTREUIL  EXCELYS FINANCE 780 RUE DE CHASSES JASSOUDS, 26380 PEYRINS 04 75 02 33 46 denys.chaintreuil@excelys-finance.fr
-------------------	---

## Informations sur le professionnel

---

---

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

**Nom ou dénomination sociale :** EXCELYS FINANCE

**Adresse professionnelle ou siège social :** 780 RUE DE CHASSES JASSOUDS, 26380 PEYRINS

**SIREN :** 500477393

**NAF/APE :** 7022Z

---

---

## Données personnelles

---

---

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M DENYS CHAINTREUIL pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M DENYS CHAINTREUIL et à d'autres destinataires tels que partenaires, CRM, autorités de tutelle.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M DENYS CHAINTREUIL - 780 RUE DE CHASSES JASSOUDS, 26380 PEYRINS - 04 75 02 33 46 - denys.chaintreuil@excelys-finance.fr.

**Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.**

---

---

## I. Statuts légaux et autorités de tutelle

---

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15004441. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées suivantes :

### | CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

### | IAS (Intermédiaire en Assurance)

#### Courtage en Assurance :

Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

#### Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- > EXCELYS FINANCE travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : UAF life patrimoine, Cardif, Intencial
- > Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- > Pour l'activité IAS, **le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2)** afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d'investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

#### Agent immobilier

- > Titulaire de la carte professionnelle n° CPI26012015000001332, par délivrée la CCI de la Drôme et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA 1 passerelle des reflets 92400 COURBEVOIE

Numéros de polices : FP2400398-0161

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 600 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 150 000€ par sinistre et par année d'assurance

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

## Tableau des partenaires / principaux partenaires

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs). La liste des autres partenaires sera transmise au client sur simple demande.

Dans le cadre de l'activité (CIF, IAS, IMMO)	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	UAF Life patrimoine, april, alptis, Cardif, Intecial, Generali, Primonial	Entreprise d'assurance	Convention de courtage Protocole de courtage Convention de partenariat	Commissions
CIF	YCAP, Horizon AM, Finple, Build'r, mahanan capital, OCP,...	Société de gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commissions
Immobilier	Bouygues immobilier, Vinci immobilier, Groupe Edouard Denis, Altéa Cogedim...	Promoteur immobilier	Mandat	Commissions sur frais de dossier

## II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

### Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif HT ou tarif TTC
Conseil ou assistance	Taux horaire ou forfait	200 €/heure ou forfait selon le type de la prestation	Tarif HT + TVA 20%

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

- > Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail restreint d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le

conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

### III. Mode de communication

---

Les modes de communication à utiliser entre EXCELYS FINANCE et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

#### Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 9 mai 2022)

#### Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

<p><b>Par courrier :</b> 780 RUE DE CHASSES JASSOUDS, 26380 PEYRINS <b>Par tel :</b> 04 75 02 33 46 <b>Par mail :</b> denys.chaintreuil@excelys-finance.fr <b>Traitement des réclamations :</b></p> <p>Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Dix jours ouvrables maximum à compter de l'<u>envoi</u> de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;</li><li>&gt; Deux mois maximums entre la date d'<u>envoi</u> de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.</li></ul>
---

Saisir un médiateur :	
<p><b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b></p> <p>Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p>	<p><b>Pour les activités d'assurance</b></p> <p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09</p> <p>Site internet : <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a></p>
<p><b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b></p> <p>Pour les activités de CIF</p> <p>Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02</p> <p>Site internet : <a href="http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a></p>	<p><b>Pour les activités Immobilières</b></p> <p>Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES</p> <p><a href="http://www.anm-conso.com/site/particulier.php">www.anm-conso.com/site/particulier.php</a></p>

## SIGNATURES

Le Client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, à le dont 1 remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
Fait à : Le :  M. DENYS CHAINTREUIL EXCELYS FINANCE  Signature :	Fait à : Le :    Signature :

## MENTIONS LEGALES

Société EXCELYS FINANCE SARL unipersonnelle au capital de 9 000€, enregistrée sous le n° SIREN 500477393 auprès du tribunal de commerce de ROMANS - Code NAF/APE 7022Z- N° TVA intracommunautaire FR37500477393

Enregistrée à l'ORIAS sous le n°15004441 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :

- > Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association ANACOFI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008939 - L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF
- > Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier en Assurance - L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;
- > Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI26012015000001332 délivrée par la CCI de la Drôme, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : AIG Europe SA 1 passerelle des reflets 92400 COURBEVOIE

Numéros de police : FP2400398-0161

Adresse du siège social : 780 RUE DE CHASSES JASSOUDS, 26380 PEYRINS

Téléphone du siège social : 04 75 02 33 46

Email du siège social : [denys.chaintreuil@excelys-finance.fr](mailto:denys.chaintreuil@excelys-finance.fr)